



FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE

Section académique.

Immeuble Jules Ferry Rue de l'Enseigne Renaud 76000 Rouen

Téléphone : 02 35 89 47 32 – fax : 02 35 71 60 23 – fne-fo.rouen@orange.fr

Déclaration de la FNEC FP FO à la CAPA des Psy-EN
4 avril 2018

Cette CAPA est consacrée aux promotions à la classe exceptionnelle des Psy-EN.

La classe exceptionnelle a été créée en application de la réforme PPCR que FO se félicite de n'avoir pas signée.

En effet, la classe exceptionnelle est loin de répondre à l'aspiration des collègues à une amélioration des carrières et une revalorisation salariale. Il s'agit d'un grade à accès fonctionnel et d'une étape sur le chemin de l'évaluation et de la rémunération au mérite.

Ainsi le barème est disproportionné. Il ne comporte que deux éléments : l'appréciation du recteur sur 140 points et l'ancienneté dans la plage d'accueil seulement sur 48 points.

De plus, la Classe Exceptionnelle n'est pas destinée à tous.

Il s'agit pour 80% des promotions d'un grade à accès fonctionnel, conditionné à l'exercice de missions particulières.

Or l'ensemble des conditions d'exercices et fonctions particulières fixées par l'arrêté du 10 mai 2017 ne sont pas accessibles à tous, et tous les PsyEN n'ont pas eu et n'auront pas la même possibilité d'exercer ces missions.

Comment dès lors accepter le principe d'une promotion qui ne donne pas à tous les mêmes chances ?

Nous ne prendrons que quelques exemples.

- Parmi les fonctions particulières qu'il faut avoir exercé pendant 8 ans, figure la fonction de directeur de CIO. C'est une fonction que les Psy-EN EDA ne peuvent avoir remplie.
- Les Psy-EN EDO étant affectés en CIO, ils ne peuvent bénéficier de l'affectation en Education prioritaire.
- Des Psy-EN EDA qui ont voulu faire valoir leur exercice professionnel en Education prioritaire, se sont vus déboutés.

En effet, très peu de Psy-EN EDA exercent exclusivement en zone REP ou ZEP. Leur terrain d'intervention est plus varié incluant des zones urbaines, rurales et ZEP. De ce fait il n'est pas possible de répondre aux critères d'exclusivité d'intervention en REP ou ZEP et de plus s'ajoute le critère d'être titulaire d'un PSY-EDA dans une école de secteur ZEP ou REP.

- Il y a le cas également de Psy-EN, ex PE ayant exercé en ZEP/REP sans être titulaire du poste (comme les remplaçants).
- De même les PSY EDA n'ont pas été reconnu dans leurs missions particulières, missions mises en œuvre sur le terrain par l'Education Nationale depuis 1946. Rappelons que les conseillers pédagogiques et les référents handicaps le sont.

A noter qu'il nous semble souhaitable que l'appréciation attribuée aux collègues en fin de carrière soit uniquement très satisfaisant ou excellent.

La classe exceptionnelle, c'est l'inégalité généralisée et encore plus pour le nouveau corps des Psy-EN.

La FNEC FP-FO s'est opposée à la création de ce nouveau corps où tout le monde y perd. Les faits nous donnent raison :

- indemnités différentes pour les Psy-EN du second degré et ceux du premier degré,
- allongement du temps de travail remise en cause des congés scolaires,
- nombre insuffisant de promotions à la hors-classe,
- les fermetures de CIO qui continuent chaque semaine partout en France.

A l'occasion de cette CAPA, nous souhaitons intervenir sur l'avenir des Psy-EN. La situation est grave.

Le ministère prévoit la fermeture de tous les CIO « à plus ou moins long terme », comme il l'a expliqué le 23 mars dernier à une délégation FNEC FP FO et SNFOLC. Le gouvernement dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle répond positivement aux Régions. Celles-ci auraient la mission d'information à l'orientation dans les établissements scolaires, collèges et lycées.

Le gouvernement dans sa frénésie de réformes bascule les DRONISEP aux régions : personnels administratifs, Psyen-EDO, DCIO devraient soit opter pour la région dans ces deux prochaines années, soit être mis à disposition.

Il est évident que ces projets s'articulent avec la loi ORE d'accès à l'enseignement supérieur, le nouveau « parcours » des élèves, l'orientation inscrite à l'emploi du temps des élèves et faite par tout le monde dans le cadre de la réforme du lycée.

Si l'orientation n'est plus à faire dans les CIO, les 3 700 personnels des CIO sont en danger de mobilité «volontaire». C'est ce que prévoit le ministre de l'action et des comptes publics et le Premier ministre dans son nouveau contrat social avec les agents de la fonction publique.

Nous rappelons le vœu soumis par la FNEC FP FO à la CAPA du 24 janvier et adopté à l'unanimité : « Les représentants du personnel à la CAPA des Psy-EN de l'académie de Rouen demandent au ministre le maintien des Psy-EN dans l'Education nationale avec leur statut, leurs droits et leurs missions ».

La fermeture des CIO n'est tout simplement pas acceptable. FO demande que ce projet soit abandonné et présente un vœu en ce sens à la CAPA :

« Les représentants du personnel à la CAPA des Psy-EN de l'académie de Rouen demandent au ministre l'arrêt des fermetures de CIO et le maintien de l'orientation sous la responsabilité de l'Education nationale, assurée par les Psy-EN avec leur statut, leurs droits et leurs missions ».